



# Municipalité de Saint-Urbain-Premier

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

## **Entente de 5 ans survenue entre la Municipalité de Saint-Urbain-Premier et ses pompiers**

**Saint-Urbain-Premier, 26 décembre 2014** – Le 22 décembre 2014, la Municipalité de Saint-Urbain-Premier et ses pompiers signaient une entente d'une durée de 5 ans, rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2014, portant sur les conditions de travail des pompiers.

Les balises définies par l'entente permettront, grâce à une bonne communication, d'augmenter la sécurité des citoyens et des pompiers. Elle met l'accent sur la prévention, les entraînements et la formation des pompiers. L'entente conclue tient compte des rôles de chacun et favorise l'atteinte des engagements municipaux en regard du *Schéma de couverture de risques* en sécurité incendie, le tout en respectant la capacité de payer des citoyens.

En ce qui a trait aux conditions salariales des pompiers, l'entente de cinq ans comporte un ajustement de salaire annuel d'une moyenne de 3,5%. À terme, le salaire des pompiers de Saint-Urbain-Premier devrait se comparer à celui de leurs collègues des municipalités environnantes.

La majorité des pompiers de Saint-Urbain-Premier étaient présents à la signature de l'entente dont ils se montrent très satisfaits, tout comme les élus. Un comité conjoint a d'ailleurs été mis en place afin de favoriser les échanges et l'atteinte des objectifs.

Sur la photo, dans l'ordre, lors de la signature : Francine Daigle, mairesse; Alain Thibault, président de l'Association des pompiers volontaires; Philippe Thibault, directeur du Service de sécurité incendie et Michel Morneau, directeur général de la municipalité.

– 30 –

Informations : Anne-Marie Samson Communications  
info@annemariesamson.com